

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00374
Numéro SIREN : 827 783 184
Nom ou dénomination : 1 OU 2 CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 9850

Bilan

13 JUIN 2024

09850

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	38 000	38 000		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 081	214	867	432
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 081	38 214	867	432
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 824	350	1 474	420
Autres créances	2 030		2 030	658
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33 479		33 479	67 048
Charges constatées d'avance (3)	853		853	1 408
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 185	350	37 835	69 534
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Bilan

Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 675	6 589
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 886	39 086
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 061	51 175
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	358	8 558
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 796	3 970
Dettes fiscales et sociales	5 487	6 262
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 641	18 790
Ecarts de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 641	18 790
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)	96 256	91 257	4 999	5,48	
Chiffre d'affaires net	96 256	91 257	4 999	5,48	
Dont à l'exportation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits	705	18	686	NS	
Total produits d'exploitation	96 961	91 276	5 685	6,23	
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes	19 558	18 060	1 498	8,29	
Impôts, taxes et vers. assim.	632	194	438	225,47	
Salaires et Traitements	22 263	14 400	7 863	54,60	
Charges sociales	24 481	5 874	18 607	316,74	
Amortissements et provisions	537	660	-123	-18,59	
Autres charges	10 664	9 998	666	6,66	
Total charges d'exploitation	78 135	49 187	28 948	58,85	
Opérations en commun					
Produits financiers		1	-1	-100,00	
Charges financières					
Produits exceptionnels		50	-50	-100,00	
Charges exceptionnelles		50	-50	-100,00	
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices	1 940	3 003	-1 063	-35,40	

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 1 OU 2 CONSEILS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 38 702 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 886 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	38 000			38 000
Immobilisations corporelles	458	622		1 081
Immobilisations financières				
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	38 000			38 000
Immobilisations corporelles	27	187		214
Immobilisations financières				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 707 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 824	1 824	
Autres	2 030	2 030	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	853	853	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 € décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 641 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 796	3 796	
Dettes fiscales et sociales	5 487	5 487	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	358	358	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice			
(**) Dont envers les associés	358		

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 357 €.

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 304
PROVISION CP / RTT	567
PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	19
TAXE D APPRENTISSAGE	15
FORMATION CONTINUE CIF CDD	21

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	853		

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des comptes

Détail du bilan

ACTIF

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
20500000 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	38 000		38 000	38 000
28050000 - AMORTIS. LOGICIELS		38 000	-38 000	-38 000
	38 000	38 000		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
21830000 - MATÉRIEL DE BUREAU	458		458	458
21840000 - MOBILIER	622		622	
28183000 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET INFORMAT.		180	-180	-27
28184000 - AMORTIS. MOBILIER		35	-35	
	1 081	214	867	432
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 081	38 214	867	432
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	1 404		1 404	420
41600000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	420		420	
49100000 - DÉPRÉCIATIONS COMPTES CLIENTS		350	-350	
	1 824	350	1 474	420
Autres créances				
44400000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 364		1 364	
44566000 - TVA DEDUCTIBLE / ACHATS DE BIENS	79		79	65
44580000 - RÉGULARISATION DE TVA	49		49	
44586000 - TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	538		538	594
	2 030		2 030	658

Détail du bilan

Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
51216000 - CIC	33 479		33 479	67 048
	33 479		33 479	67 048
Charges constatées d'avance (3)				
48600000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	853		853	1 408
	853		853	1 408
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 185	350	37 835	69 534
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Détail du bilan

PASSIF

Capital		
10130000 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	5 000	5 000
	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
10611000 - RÉSERVE LÉGALE	500	500
	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RÉSERVES	6 675	6 589
	6 675	6 589
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 886	39 086
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 061	51 175
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
45510000 - COMPTE COURANT PASCAL HUBERT	358	8 558
	358	8 558
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	493	409
40810000 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 304	3 562
	3 796	3 970
Dettes fiscales et sociales		
42820000 - PROVISION CP / RTT	567	
43100000 - ORGANISMES SOCIAUX - SÉCURITÉ SOCIA	2 497	590
43701000 - ORGANISMES ARRCO	309	372
43704000 - ORGANISMES RÉGIME DE PRÉVOYANCE OBL	281	232
43708000 - ORGANISMES GARANTIE RETRAITE SUPPLÉ	7	
43820000 - PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	19	
44210000 - PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IR)	105	64
44400000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		3 003

Détail du bilan

44551000 - TVA À DÉCAISSER	1 362	1 847
44571000 - TVA COLLECTÉE	303	70
44580000 - RÉGULARISATION DE TVA		48
44862000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	15	24
44863000 - FORMATION CONTINUE CIF CDD	21	13
	5 487	6 262
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	9 641	18 790
Ecarts de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 641	18 790
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Détail du compte de résultat

Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)					
70600000 - PRESTATIONS RIVALIS	55 625	48 070	7 555	15,72	
70610000 - PRESTATIONS DIVERSES	40 631	43 187	-2 556	-5,92	
	96 256	91 257	4 999	5,48	
Chiffre d'affaires net	96 256	91 257	4 999	5,48	
Dont à l'exportation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits					
75800000 - PRODUITS DIVERS GESTION CO	705	18	686	NS	
	705	18	686	NS	
Total produits d'exploitation	96 961	91 276	5 685	6,23	
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes					
60630000 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	499	51	448	885,52	
60640000 - ACHATS FOURNITURES ADMINIS	417	95	322	338,96	
61350000 - LOCATIONS APPLICATIONS PILO	1 440	1 800	-360	-20,00	
61351000 - LOCATION SALLE	125	44	81	184,61	
61560000 - MAINTENANCE	1 625	167	1 457	870,60	
61600000 - PRIMES D'ASSURANCE	209	209			
61850000 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMI		24	-24	-100,00	
62260000 - HONORAIRES COMPTABLES	1 608	1 488	120	8,06	
62261000 - HONORAIRES JURIDIQUES		808	-808	-100,00	
62262000 - HONORAIRES SOCIAUX	813	456	357	78,29	
62264000 - AUTRES HONORAIRES	450	450			
62270000 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	45	49	-4	-7,42	
62300000 - PUBLICITÉ	156		156		
62340000 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	447	497	-50	-10,03	
62380000 - DIVERS (POURBOIRES, DONNS C	250	545	-295	-54,15	
62510000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	1 175	968	207	21,35	
62550000 - INDEMNITES KILOMETRIQUES	8 600	8 162	438	5,37	
62570000 - RÉCEPTIONS	369	825	-456	-55,23	
62600000 - FRAIS POSTAUX	19	4	15	382,75	
62610000 - FRAIS TELEPHONE	201	227	-26	-11,37	
62780000 - SERVICES BANCAIRES	264	259	5	2,05	
62820000 - COTISATION BNI	845	932	-87	-9,33	
	19 558	18 060	1 498	8,29	
Impôts, taxes et vers. assim.					
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	117	100	16	16,24	
63330000 - FORMATION CONTINUE CDI CDD	119	85	34	40,64	

Détail du compte de résultat

63511000 - CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE TE	396	9	387	NS
	632	194	438	225,47
Salaires et Traitements				
64110000 - SALAIRES ET APPOINTEMENTS	17 651	14 400	3 251	22,58
64120000 - PROVISION CP BRUT COMPTE 6	567		567	
64130000 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 031		3 031	
64141500 - TICKET RESTAURANT	1 014		1 014	
	22 263	14 400	7 863	54,60
Charges sociales				
64510000 - COTISATIONS À L'URSSAF	2 237	4 408	-2 171	-49,24
64521000 - COTISATIONS AUX PRÉVOYANC	244	216	28	12,85
64522000 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	831	356	475	133,64
64530000 - COTISATIONS AUX CAISSES DE	446	892	-446	-49,98
64550000 - PROVISIONS CONGES PAYES	19		19	
64580000 - COTISATIONS ORGANISMES SY	4	3	1	19,00
64712000 - ABONDEMENT PEE	20 700		20 700	
	24 481	5 874	18 607	316,74
Amortissements et provisions				
68111000 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCOR		660	-660	-100,00
68112000 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	187		187	
68174000 - DOT. PROV. DÉPRÉC. CRÉANCE	350		350	
	537	660	-123	-18,59
Autres charges				
65110000 - BM EST REDEVANCE RIVALIS	10 627	9 994	633	6,34
65800000 - CHARGES DIVERSES GESTION C	37	4	33	789,32
	10 664	9 998	666	6,66
Total charges d'exploitation	78 135	49 187	28 948	58,85
Opérations en commun				
Produits financiers				
76400000 - REVENUS DES VMP		1	-1	-100,00
		1	-1	-100,00
Charges financières				
Produits exceptionnels				
77560000 - PROD CESSIONS ACTIFS - IMMO		50	-50	-100,00
		50	-50	-100,00
Charges exceptionnelles				
67560000 - VNC ACTIFS CÉDÉS - IMMO FINA		50	-50	-100,00
		50	-50	-100,00
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
69500000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 940	3 303	-1 363	-41,27
69983000 - REDUCTION IMPOT MECENAT		-300	300	-100,00

Détail du compte de résultat

	1 940	3 003	-1 063	-35,40

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	96 256	100,00	91 257	100,00	4 999	5,48
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	96 256	100,00	91 257	100,00	4 999	5,48
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	96 256	100,00	91 257	100,00	4 999	5,48
Autres achats et charges externes	19 558	20,32	18 060	19,79	1 498	8,29
Impôts, taxes et verst assimilés	632	0,66	194	0,21	438	225,47
Charges de personnel	46 744	48,56	20 274	22,22	26 469	130,55
Autres produits	705	0,73	18	0,02	686	NS
Dot. amortissements et provisions	537	0,56	660	0,72	-123	-18,59
Autres charges	10 664	11,08	9 998	10,96	666	6,66
Produits financiers			1		-1	-100,00
Produits exceptionnels			50	0,06	-50	-100,00
Charges exceptionnelles			50	0,06	-50	-100,00
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	1 940	2,02	3 003	3,29	-1 063	-35,40

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
70600000 - PRESTATIONS RIVALIS	55 625	57,79	48 070	52,68	7 555	15,72
70610000 - PRESTATIONS DIVERSES	40 631	42,21	43 187	47,32	-2 556	-5,92
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	96 256	100,00	91 257	100,00	4 999	5,48
MARGE BRUTE DE PRODUCTION						
	96 256	100,00	91 257	100,00	4 999	5,48
Autres achats et charges externes						
60630000 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	499	0,52	51	0,06	448	885,52
60640000 - ACHATS FOURNITURES ADMINIS	417	0,43	95	0,10	322	338,96
61350000 - LOCATIONS APPLICATIONS PILO	1 440	1,50	1 800	1,97	-360	-20,00
61351000 - LOCATION SALLE	125	0,13	44	0,05	81	184,61
61560000 - MAINTENANCE	1 625	1,69	167	0,18	1 457	870,60
61600000 - PRIMES D'ASSURANCE	209	0,22	209	0,23		
61850000 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMI			24	0,03	-24	-100,00
62260000 - HONORAIRES COMPTABLES	1 608	1,67	1 488	1,63	120	8,06
62261000 - HONORAIRES JURIDIQUES			808	0,89	-808	-100,00
62262000 - HONORAIRES SOCIAUX	813	0,84	456	0,50	357	78,29
62264000 - AUTRES HONORAIRES	450	0,47	450	0,49		
62270000 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	45	0,05	49	0,05	-4	-7,42
62300000 - PUBLICITÉ	156	0,16			156	
62340000 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	447	0,46	497	0,55	-50	-10,03
62380000 - DIVERS (POURBOIRES, DONS C	250	0,26	545	0,60	-295	-54,15
62510000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	1 175	1,22	968	1,06	207	21,35
62550000 - INDEMNITES KILOMETRIQUES	8 600	8,93	8 162	8,94	438	5,37
62570000 - RÉCEPTIONS	369	0,38	825	0,90	-456	-55,23
62600000 - FRAIS POSTAUX	19	0,02	4		15	382,75
62610000 - FRAIS TELEPHONE	201	0,21	227	0,25	-26	-11,37
62780000 - SERVICES BANCAIRES	264	0,27	259	0,28	5	2,05
62820000 - COTISATION BNI	845	0,88	932	1,02	-87	-9,33
	19 558	20,32	18 060	19,79	1 498	8,29
Impôts, taxes et verst assimilés						
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	117	0,12	100	0,11	16	16,24
63330000 - FORMATION CONTINUE CDI CDD	119	0,12	85	0,09	34	40,64
63511000 - CONTRIBUT* ÉCONOMIQUE TE	396	0,41	9	0,01	387	NS
	632	0,66	194	0,21	438	225,47
Charges de personnel						
64110000 - SALAIRES ET APPOINTEMENTS	17 651	18,34	14 400	15,78	3 251	22,58
64120000 - PROVISION CP BRUT COMPTE 6	567	0,59			567	
64130000 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 031	3,15			3 031	
64141500 - TICKET RESTAURANT	1 014	1,05			1 014	

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

64510000 - COTISATIONS À L'URSSAF	2 237	2,32	4 408	4,83	-2 171	-49,24
64521000 - COTISATIONS AUX PRÉVOYANC	244	0,25	216	0,24	28	12,85
64522000 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	831	0,86	356	0,39	475	133,64
64530000 - COTISATIONS AUX CAISSES DE	446	0,46	892	0,98	-446	-49,98
64550000 - PROVISIONS CONGES PAYES	19	0,02			19	
64580000 - COTISATIONS ORGANISMES SY	4		3		1	19,00
64712000 - ABONDEMENT PEE	20 700	21,51			20 700	
	46 744	48,56	20 274	22,22	26 469	130,55
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DIVERS GESTION CO	705	0,73	18	0,02	686	NS
	705	0,73	18	0,02	686	NS
Dot. amortissements et provisions						
68111000 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCOR			660	0,72	-660	-100,00
68112000 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	187	0,19			187	
68174000 - DOT. PROV. DÉPRÉC. CRÉANCE	350	0,36			350	
	537	0,56	660	0,72	-123	-18,59
Autres charges						
65110000 - BM EST REDEVANCE RIVALIS	10 627	11,04	9 994	10,95	633	6,34
65800000 - CHARGES DIVERSES GESTION C	37	0,04	4		33	789,32
	10 664	11,08	9 998	10,96	666	6,66
Produits financiers						
76400000 - REVENUS DES VMP			1		-1	-100,00
			1		-1	-100,00
Produits exceptionnels						
77560000 - PROD CESSIONS ACTIFS - IMMO			50	0,06	-50	-100,00
			50	0,06	-50	-100,00
Charges exceptionnelles						
67560000 - VNC ACTIFS CÉDÉS - IMMO FINA			50	0,06	-50	-100,00
			50	0,06	-50	-100,00
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 940	2,02	3 303	3,62	-1 363	-41,27
69983000 - REDUCTION IMPOT MECENAT			-300	-0,33	300	-100,00
	1 940	2,02	3 003	3,29	-1 063	-35,40

Tableaux de Gestion

Tableau de financement

Capacité d'autofinancement de l'exercice - Réduction des fonds propres		17 423		
Cessions et réduction de l'actif immobilisé				
Apports en fonds propres, en comptes courants				
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail				
Subventions d'investissement				
Distributions mises en paiement				39 000
Remboursement de comptes courants				8 200
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)				622
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail				
Variation des actifs				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes clients, comptes rattachés	1 824	420	1 404	
Autres créances	2 030	658	1 371	
Comptes de régularisation	853	1 408		555
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	3 796	3 970	174	
Dettes fiscales et sociales	5 487	6 262	775	
Autres dettes				
Comptes de Régularisation				
Variation de la trésorerie active	33 479	67 048		33 569
Variations de la trésorerie passive				

Tableaux de Gestion

Du résultat à la trésorerie

Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	537	
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières		
Apports en fonds propres, en comptes courants		
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes de l'exercice		
Mais votre entreprise doit financer :		
Distributions mises en paiement sur l'exercice		39 000
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens financés par crédit-bail)		622
Réduction des fonds propres Remboursement de comptes courants		8 200
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts et des contrats de crédit-bail		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		47 823
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	67 048	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	36 648	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Aucune variation des stocks		
Aucune variation des acomptes versés sur commandes		
Augmentation de l'en-cours clients		1 404
Augmentation des autres créances		816
Aucune variation des acomptes reçus		
Diminution de la dette auprès des fournisseurs		174
Diminution des dettes fiscales et sociales		775
Aucune variation des autres dettes		
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		3 170

Tableaux de Gestion

Stock moyen x nombre de jours	0 x 12 x 30	0 x 12 x 30	
Coût d'achat	N/A	N/A	
Créances clients x nombre de jours	1 824 x 12 x 30	420 x 12 x 30	
C.A. TTC	115 508	109 507	
Dettes fournisseurs x nombre de jours	3 796 x 12 x 30	3 970 x 12 x 30	
Achats TTC	23 422	21 869	

(exprimé en %)			
Capitaux propres	29 061	51 175	
Total dettes	9 641	18 790	
Emprunts	0	0	
Capitaux fixes	67 983	97 760	
Actif circulant - Stock	38 185 - 0	69 534 - 0	
Dettes hors emprunt	9 283	10 233	

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liasse fiscale

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2023	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SAS 1 OU 2 CONSEILS			111 LA SENTE		
SIRET 8 2 7 7 8 3 1 8 4 0 0 0 1 9			35460 MAEN ROCH		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
109 LA SENTE					
35460 MAEN ROCH					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	12 937	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input checked="" type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 5 889	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : <input type="checkbox"/>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées		ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
- du prestataire :					
- du comptable : CAPEOS CONSEILS FOUGERES					
7 RUE MARION DU FAUQUET 35133 LECOUSSE					
- du conseil : Tél. 02 99 99 03 90					
- du CGA ou du viseur conventionné : Tél.					
- N° d'agrément :					

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1 OU 2 CONSEILS				Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise 109 LA SENTE 35460 MAEN ROCH								
Numéro SIRET* 8 2 7 7 8 3 1 8 4 0 0 0 1 9								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le 31/12/2023				
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014		012 016			
				38 000		38 000		
	Immobilisations corporelles*		028	1 080	030	214		
	Immobilisations financières* (1)		040		042	866		
	Total I (5)		044	39 080	048	38 214	866	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068	1 824	070	350	
				072	2 029	074	2 029	
		Valuers mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	33 478	086		33 478	
		Charges constatées d'avance *	092	853	094		853	
	Total II		096	38 185	098	350	37 835	
	Total général (I + II)		110	77 266	112	38 564	38 702	
PASSIF				Exercice N NET 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			5 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			500		
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131			6 675		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			16 885		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			29 061		
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			3 796		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	357		5 844		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			9 640			
Total général (I + II + III)		180			38 702			
Cégit Group RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	622
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 362 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 1 OU 2 CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
		dont export				
		et livraisons		215	214	
	Production vendue	biens				
		services*				
		intracommunautaires		217	218	
					96 256	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)		222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	704	
				Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		
				232	96 960	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	19 557
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	396	244
	Rémunérations du personnel*			250	22 262	252
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	24 481	254
	Dotations aux amortissements*			254	187	256
	Dotations aux provisions			256	350	262
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259		260
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260		
				Total des charges d'exploitation (II)		
				264	78 134	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
				270	18 825	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294		
	Charges exceptionnelles		(VI)	300		
			(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		
			(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348		
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	1 940	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						
				310	16 885	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	16 885	
Régime fiscal	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	1 940	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opies-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies B))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	5 889
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	5 889		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
				352	12 936	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
				370	12 936	

Cugid Group

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	38 000	412		414		416	38 000	416	38 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	458	472	622	474		476	1 080	476	1 080		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		486			
TOTAL		490	38 458	492	622	494		496	39 080	496	39 080		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	38 000	502		504		506	38 000	506	38 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	26	562	187	564		566	214	566	214		
	TOTAL		570	38 026	572	187	574		576	38 214	576	38 214	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportable

DGFIP N° 2033-D 2023

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 1 OU 2 CONSEILS					Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610	612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	350	654		656	350
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666	
TOTAL		680	682	350	684		686	350
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres mmob. incorporelles	700		705		2			
Terrains	710		715		3			
Constructions	720		725		4			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6			
Matériel de transport	750		755		7			
Autres immobilisations corporelles	760		765		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780			
TOTAL	770		775					
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis						
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI							325	
dont cotisations facultatives Madelin								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*							380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374 19 252	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378 3 864	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI

Cegid Group

2033E - Détermination des effectifs et de la VA

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1 OU 2 CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	376	2	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1		106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2		144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3		152	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé de dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	/ /
Date de cessation	186	/	/

Liquet Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

2033F - Composition du capital social

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 82778318400019
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1 OU 2 CONSEILS
ADRESSE (voie) 109 LA SENTE
CODE POSTAL 35460 VILLE MAEN ROCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HUBERT Prénom(s) Pascal
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 5 000
 Naissance : Date 04031962 N° Département 14 Commune MOLAY-LITTRY Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cagid Group

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit d'IS

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SAS 1 OU 2 CONSEILS
	109 LA SENTE
	35460 MAEN ROCH
Numéro SIRET du principal établissement	82778318400019
Code APE	7022Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

111 LA SENTE
SAINTE-BRICE EN COGLES
35460 MAEN ROCH
FRANCE

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	12 936
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	12 936
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		12 936

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

2069-RCI - Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS 1 OU 2 CONSEILS
827783184 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
 PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

		0/4	2 029	0/4	2 029		
ACTIF	V Autres* (3)						
	Valours mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	33 478	086	33 478		
	Charges constatées d'avance *	092	853	094	853		
	Total II	096	38 185	098	37 835		
Total général (I + II)		110	77 266	112	38 564		
PASSIF					Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	5 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	500	
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		132	6 675
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	16 885	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
					Total I	142	29 061
	Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	3 796	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	357	172	5 844
	Produits constatés d'avance				174		
				Total III	176	9 640	
Total général (I + II + III)					180	38 702	
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	622	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 1 OU 2 CONSEILS		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210		
			dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
	Production vendue	biens		217	218		
		services*			96 256		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	704		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	96 960		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	19 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	396	244	631
	Rémunérations du personnel*				250	22 262	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 481	
	Dotations aux amortissements*				254	187	
	Dotations aux provisions				256	350	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262	10 663
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	78 134		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 825		
PRODUITS / CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	1 940	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	16 885	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	16 885	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)				324	1 940	
	Divers* dont intérêts excédentaires des coprés-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et taxes d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies B)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	5 889	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	5 889		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mcr	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
				Déducr* exception. simulateur de conduite (art 39 decies F)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	12 936	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	12 936	372	

Cegid Group

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C
2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	38 000	412		414		416	38 000	416	38 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	458	472	622	474		476	1 080	476	1 080		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		486			
TOTAL		490	38 458	492	622	494		496	39 080	496	39 080		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	38 000	502		504		506	38 000	506	38 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	26	562	187	564	187	566	214	566	214		
	TOTAL		570	38 026	572	187	574		576	38 214	576	38 214	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportable

DGFIP N° 2033-D 2023

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	350 654	656	350
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	350 684	686	350
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres mmob. incorporelles	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autres immobilisations corporelles	760		765		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
TOTAL	770		775		780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325					
dont cotisations facultatives Madelin							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380					
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374		19 252			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		3 864			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

2033E - Détermination des effectifs et de la VA

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1 OU 2 CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	376	2	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	/ /
Date de cessation	186	/ /	

Cépad-Compt

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

2033F - Composition du capital social

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 82778318400019
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 1 OU 2 CONSEILS
ADRESSE (voie) 109 LA SENTE
CODE POSTAL 35460 VILLE MAEN ROCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HUBERT Prénom(s) Pascal
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 5 000
 Naissance : Date 04031962 N° Département 14 Commune MOLAY-LITTRY Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit d'IS

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SAS 1 OU 2 CONSEILS
	109 LA SENTE
	35460 MAEN ROCH
Numéro SIRET du principal établissement	82778318400019
Code APE	7022Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

111 LA SENTE
SAINT-BRICE EN COGLES
35460 MAEN ROCH
FRANCE

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	12 936
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	12 936
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		12 936

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

2069-RCI - Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS 1 OU 2 CONSEILS
827783184 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 1 OU 2 CONSEILS relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	38 702,08
Chiffre d'affaires	96 256,06

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RENNES
Le 26/01/2024

GUIHAIRE LAURENT
EXPERT-COMPTABLE ASSOCIE

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. COMPTES ANNUELS	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexes	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Détail des comptes	15
Détail du bilan	16
Détail du compte de résultat	20
2. Dossier de gestion	23
Soldes intermédiaires de gestion	24
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	25
Tableaux de Gestion	27
3. Liasse fiscale	31

COMPTES ANNUELS / 2023

SAS 1 OU 2 CONSEILS

109 LA SENTE
35460 MAEN ROCH

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

CAPEOS CONSEILS



Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables

7 RUE MARION DU FAOUET 35133 LECOUSSE

Tél. 02 99 99 03 90

www.capeos.fr

1 ou 2 conseils

1 OU 2 CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros

Siège Social 109 La Sente

St Brice en Cogles

35 460 MAEN ROCH

RCS RENNES 827 783 184

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LA PRESIDENCE

Nous vous rendons compte, en execution des prescriptions légales, de la situation et de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, aux fins de décisions par vous-même en qualité d'associé unique de l'approbation des comptes du dit exercice.

Ce rapport, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1 -Activité et résultats de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2023 est le septième exercice de la société, et présente une durée de 12 mois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un chiffre d'affaires s'élevant a 96 256 euros.

Le total des produits d'exploitation ressort à 96 961euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 78 135 euros et se décomposent comme suit:

-Le poste "autres achats et charges externes" pour

19 558 euros

-Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » pour

632 euros

-Le poste "Salaires, traitements et charges sociales" pour 24 481 euros

-Le poste «dotations aux amortissements sur immobilisations» pour 537 euros

-Le poste «autres charges» pour 10 664euros

Compte tenu de ces éléments, il en découle un résultat d'exploitation de + 18 826 euros.

Le résultat financier s'élève à + 1 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0 euro.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 940 euros

Le résultat net comptable de l'entreprise est un bénéfice d'un montant de 16 886 euros

2 - Evolution prévisible et perspectives

Nous souhaitons poursuivre notre activité de conseil aux entreprises, et consolider notre volume d'activité sur le prochain exercice.

2 - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales en font obligation, je vous communique ci-après un certain nombre d'informations:

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2017-07 du 4 Novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune mission spécifique en matière de recherche et de développement n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Cette rubrique n'appelle aucune observation particulière.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la présidence.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.**EVOLUTION DES PARTICIPATIONS**

Aucune participation prise par la société.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune filiale ou société contrôlées

PARTICIPATIONS CROISEES 1 AUTOCONTROLE

Nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice, le capital de la société n'était pas détenu par des sociétés dont elle détient elle-même le contrôle.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 16 886 euros, ainsi qu'il suit:

Bénéfice: 16 886 Euros

Affectation:

-Au compte "Autres reserves": 886 Euros

-A titre de dividendes, la somme brute de: 16 000 Euros

TOTAL AFFECTE: 16 886 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à 13 061 Euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 al 4 du code de commerce, les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L233-3 du code de commerce, seront portées au registre des décisions.

MANDAT DU PRESIDENT

Le mandat du Président se poursuit normalement.

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Aucune dépense ou charge somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

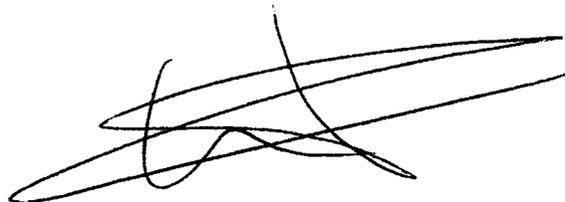
MONTANTS DES PRETS CONSENTIS A MOINS DE 2 ANS (Article L511-6, 3bis at 2 du code monétaire et financier)

Néant

III - PRESENTATION DES DECISIONS

Nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à votre approbation. Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons.

**Le Président
M. Pascal HUBERT**



1 ou 2 conseils

1 OU 2 CONSEILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siege social: 109 La Sente
SAINT BRICE EN COGLES
35460 MAEN ROCH

827 783 184 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 21 février
A onze heures,
Au siege social

Monsieur Pascal HUBERT,
Demeurant 109 La Sente — SAINT-BRICE-EN-COGLES - 35460 MAEN-ROCH

Propriétaire de la totalité des 5.000 actions composant le capital social de la Société

1 OU 2 CONSEILS, Associé unique de la dite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pascal HUBERT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023

2. Connaissance prise de l'ordre du jour suivant:

- **Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au président**
- **Affectation des résultats**
- **Mention ou approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce.**
- **Questions diverses**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

A pris les décisions suivantes:

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 16 086 euros, et les opérations traduites dans lesdits comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice dos le 31 décembre 2023, s'élevant à 16 886 euros de la manière suivante:

ORIGINE:

- Résultat net comptable: 16 886 euros

-AFFECTATION:

- Au compte « Autres réserves », la somme de: 886 euros
- A titre de dividende, la somme brute de: 16 000 euros

TOTAL: 16 086 euros

Soit un dividende net à verser de 11 200 euros, après retenue des prélèvements fiscaux et sociaux que la Société est en charge de reverser directement.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de Particle 243 bis du Code general des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente decision fait mention des conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, savoir:

- Compte-courant d'associé non rémunéré, dont le solde créditeur s'élève à 358 euros, au 31 décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le present procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

*Pour extrait
certifié conforme*

**L'Associé unique
Le President**

